

DOCUMENTS A FOURNIR

JUSTIFICATIF DE DOMICILE (de moins de 3 mois)
PHOTOCOPIE DU CARNET DE SANTE (Vaccins)
PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE
PHOTOCOPIE DU JUGEMENT DE DIVORCE AUTORISANT LA GARDE (le cas échéant)
UNE ATTESTATION D'ASSURANCE REponsABILITE CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT EXTRA SCOALIRE

ENFANT

Nom : Prénom : Date de naissance : Fille Garçon

Adresse :

Tél. portable : Mail :

RESPONSABLE LEGAL 1

Mère Père Tuteur

Nom : Prénom :

Tél. domicile : Tél. travail :

Tél. portable : Mail :

RESPONSABLE LEGAL 2

Mère Père Tuteur

Nom : Prénom :

Tél. domicile : Tél. travail :

Tél. portable : Mail :

Situation de famille :

Marié Vie maritale Divorcé Séparé Célibataire

AUTRE PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Personne à prévenir en cas d'accident :

Tél. domicile : Tél. travail :

Tél. portable :

SANTE

Allergie (si oui précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir, si automédication, le signaler) :

.....

Recommandations utiles du responsable légal :

.....

.....

.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné : Madame, Monsieur

Représentant légal de l'enfant

- Autorise mon enfant à participer aux activités jeunesse organisées par la Ville de Milly-la-Forêt. (Une petite fiche d'inscription devra être complétée pour chaque activité)
- Autorise la Ville de Milly-la-Forêt à effectuer le transport de mon enfant pour tout déplacement dans le cadre de l'activités à laquelle il participe.
- Autorise la Ville de Milly-la-Forêt, en cas d'urgence, à se substituer à moi pour les actes nécessaires à la sécurité ou à la santé de mon enfant et à prendre toute décision que l'urgence médicale ou chirurgicale nécessiterait sur demande d'un médecin.
- Autorise la diffusion des photographies et films où figure mon enfant sur : le site internet de la mairie, les réseaux sociaux communaux, le bulletin municipal de la Ville (Vous pouvez rayer le support de communication non concerné par cette autorisation le cas échéant).
- Autorise mon enfant à repartir seul de la mairie ou de la gare routière de Milly-la-Forêt au retour des activités
- Certifie que mon enfant sait nager sans aucune difficulté.

1. La mairie de Milly-la-Forêt se donne le droit d'annuler une activité si les conditions nécessaires à sa pratique ne sont pas réunies (conditions climatiques, nombre d'inscription insuffisante, sécurité...)
2. Certains horaires de départ et de retour peuvent être modifiés en fonction du déroulé de la journée.
3. La mairie se réserve le droit de prendre des décisions pouvant aller jusqu'à l'interdiction, pour l'enfant, de participer aux prochaines sorties en cas de comportement non approprié lors des sorties (violence verbale, violence physique, vol, dégradation...)
4. La Ville de Milly-la-Forêt décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation d'objet personnel.

Fait le à

Signature de l'enfant :
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature des représentants légaux :
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)